

RGPD et DPO : CONNAITRE LES FONDAMENTAUX

Objectifs pédagogiques et opérationnels

S'approprier le cadre juridique en matière de protection des données personnelles
Découvrir les obligations de cette réglementation
Initier la mise en œuvre de la protection des données dans l'entreprise
Connaître le rôle du DPO (Data Protection Officer), les modalités de sa désignation et ses missions

Pré requis

Aucun

Public

Juristes, DSI, CIL et DPO (actuels ou en devenir)
Dirigeants
Gestionnaires des données personnelles

Suivi et validation

Questions orales ou écrites (QCM)
Evaluation de la formation

Méthodes pédagogiques et moyens techniques

Présentation panoramique des obligations liées au RGPD
Mise en pratique par la présentation d'exemples concrets

Durée – Modalités

3h30
Présentiel ou distanciel synchrone
(classe virtuelle)

PROGRAMME DETAILLE

1. INTRODUCTION AU CADRE JURIDIQUE APPLICABLE A LA PROTECTION DES DONNEES

Les principales sources de droit (européennes et nationales)
Les notions clés : données à caractère personnel, traitement, personnes concernées, acteurs
Les autorités de contrôle (la CNIL et ses missions)
Les sanctions encourues

2. PRESENTATION DES OBLIGATIONS : COMMENT LES METTRE EN ŒUVRE ?

Identifier les critères d'une collecte et d'un traitement licite des données
Connaître le rôle et les responsabilités du responsable de traitement
Désigner un DPO (Data Protection Officer), connaître son rôle et ses responsabilités

3. IDENTIFIER ET METTRE EN ŒUVRE LES ETAPES DE LA MISE EN CONFORMITE

L'identification et la priorisation des actions à mener : analyse du niveau de conformité et de risque associé à chaque traitement
La documentation de la conformité
L'information et le respect des droits des personnes concernées
La mise en place d'une gouvernance

Formation éligible au renouvellement de la carte des professionnels de l'immobilier conformément au décret n°2016-173 du 17/02/2016